



INFOS

Limoges Métropole : Collecte exceptionnelle de pneus !

Face aux dépôts sauvages de pneus constatés sur l'ensemble du département, Limoges Métropole et le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (SYDED) organisent, **du 7 au 27 février 2022**, pour la 4^{ème} année, une collecte de pneus en déchèteries.

Cette collecte est à l'attention des usagers de l'ensemble du département (professionnels non acceptés).
En savoir plus ? Voir document joint

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, (Loi Elan - article L. 423-3 du code de l'urbanisme), les communes de plus de 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette téléprocédure doit moderniser le service public, fluidifier et accélérer le traitement des demandes et permettre aux usagers de ne pas avoir à se déplacer pour déposer leurs documents.

Les communes faisant parties de la Communauté Urbaine Limoges Métropole fonctionnent avec la plateforme GEOPERMIS. Vous trouverez le lien pour vous connecter ci-dessous ainsi que le guide d'utilisation.

<https://www.geopermis.fr/>

Dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner (Droit de Prémption Urbain)

Les notaires pourront faire leur demande de déclaration d'intention d'aliéner via l'adresse mail suivante : dia.urbanisme@solignac.fr

Recensement de la population

Installer un commerce, construire des équipements ou développer les moyens de transports, autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

La nouvelle campagne de recensement de la population a débuté le 20 janvier jusqu'au 19 février 2022. Comme au dernier recensement, vous pourrez répondre aux questionnaires soit par internet soit par formulaire papier.

Un agent recenseur vous rendra visite, merci de lui réserver le meilleur accueil !

Plateforme numérique « JeVeuxAider » au profit de la sécurité civile

La Mission Réserve Civique de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est à l'origine de la plateforme publique du bénévolat JeVeuxAider.gouv.fr.

Cette plateforme numérique permet de recruter des bénévoles sur des actions ponctuelles ou durables dans une multitude de domaines tels que le sport, la solidarité ou l'insertion. Les volontaires peuvent ainsi postuler aux missions déposées par la collectivité sur la plateforme numérique.

Le Ministère de l'intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) a conclu le 15 novembre dernier un partenariat avec la Mission Réserve civique dans le but d'étendre les fonctionnalités de la plateforme au domaine de la sécurité civile, au profit des collectivités.

Lors de la préparation ou la gestion d'événements majeurs, ce site internet peut, par l'intermédiaire des collectivités, offrir aux citoyens une forme souple et réactive de mobilisation solidaire. La plateforme JeVeuxAider.gouv.fr permet ainsi aux collectivités de proposer des missions de sécurité civile et de créer un réseau de bénévoles sur lequel elles pourraient compter en cas d'évènement soudain sur notre commune, nécessitant le déploiement de ces volontaires.

Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

- Assistance aux populations victimes d'un sinistre
- Accueil des sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés

Pour plus d'information : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

Inscription sur la liste électorale

Une nouvelle version de la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales a été mise en ligne le 28 septembre dernier sur le site service-public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>).

- ➔ Avec cette nouvelle version, le CERFA dématérialisé qui était généré automatiquement par la télé-procédure a été supprimé ; ce CERFA est remplacé par un récépissé, qui vous sera également envoyé par mail (envoi automatisé par la télé-procédure).
- ➔ Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire sur la liste électorale.
- ➔ Pour les jeunes ayant eu 18 ans entre le 27/06/2021 et le 04/03/2022 et qui n'ont pas fait leur recensement, il faut effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales au plus vite.
- ➔ **Pour rappel, il y aura deux élections cette année, les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.**

Démarchages frauduleux

Nous vous informons que des personnes malveillantes effectuent des démarchages frauduleux en tout genre sur la commune.

Pour l'enquête de recensement de la population qui est effectuée en ce moment, l'agent recenseur est muni d'une carte officielle et doit vous la présenter.

Soyez vigilant et n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en cas de doutes.

Rappel : La gendarmerie de Solignac se rapproche des citoyens grâce à l'application mobile Panneau Pocket, une application similaire à celle que nous utilisons pour la mairie. Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la gendarmerie par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Quelques secondes suffisent pour installer cette application.

Nouveau point de collecte de verre

La municipalité met à disposition un nouveau point de collecte de verre au lotissement d'Envaud à l'intersection de l'impasse du petit bois, à proximité de l'arrêt de bus, en remplacement du point de collecte de la Bâtisse.

C'ETAIT LE MOIS DERNIER A SOLIGNAC

Colis des aînés

Début janvier, après avoir préparé 67 colis simples et 46 colis doubles constitués de produits locaux des commerces de Solignac, les élus ont distribué avec plaisir le colis pour les aînés bénéficiaires et dans le respect des gestes barrières.

Un joli moment d'échange très apprécié en cette période difficile !

Certains aînés ont préféré faire don du montant de leur colis au CCAS : 23 colis simples et 19 colis doubles.



Pour rester informés, nous invitons les habitants de Solignac à consulter notre site internet, notre page Facebook et Intramuros.

Faites adhérer vos amis et proches à notre newsletter : il suffit d'une simple demande adressée

à newslettersolignac@gmail.com (même lien pour vous désabonner)